



Compte Rendu Réunion Mairie / Comité des Citoyens
Du lundi 28 octobre 9h00 / 10h00 – La Mairie

Présents pour le Comité ; Odile FOLTZ, Philippe JACQUEMIN, Axel VAUQUELIN, Joël HEURTEVENT, Sylvie RENARD

Présents pour la mairie ; Alexis DARMOIS, Anne-Laure MALBRANCHE, Julie MORIN

La réunion, sur sollicitation du comité, avait pour volonté d'échanger avec Monsieur le Maire sur les problématiques rencontrées et le fonctionnement du Comité avec la Mairie.
Le partage du temps est posé en début de séance.

Sur les problématiques et son rôle, le Comité a beaucoup échangé et identifié ce qui nous semble être la genèse de la problématique : La Charte, qui représente le socle de fonctionnement entre la Mairie et le Comité, et plus précisément sa lecture et sa compréhension. Charte signée de part et d'autre des parties prenantes. Le Comité ressent des divergences de points d'alignements émanant de l'interprétation et de l'application de la charte (page 3 /VS page 4&5) sur différentes thématiques.

Composition du Comité (prise de parole Sylvie RENARD)

Cas de vacances d'un poste (haut page 3)

Demande d'amendement du Comité :

- Recrutement soit par cooptation, ou nouvel appel à candidature. Concernant la cooptation elle validée par un procès de validation par l'ensemble du comité.

Retour Monsieur le Maire ;

- « *La cooptation n'est pas une option retenue, elle pourrait être mal perçue et vécu comme une volonté d'orientation par certain, un nouvel appel à candidature reste privilégié.* »

Devoir d'engagement :

Demande du Comité :

- Possibilité de sortir du collectif un membre ne faisant preuve de participation aux réunions durant une période de 4 mois, sauf motif impérieux excusé. (bas page 3),

Retour Monsieur le Maire ;

- *« Oui mais en étant plus précis sur la formulation d'exclusion et étoffer la notion de motifs impérieux »*

Demande du Comité ;

- Éclaircir le point « il sera demandé une déclaration d'intérêt » (haut page 4), le Comité comprend la notion de conflit d'intérêt qui pourrait être portée par des membres du comité, mais il est demandé à ce qu'un acteur économique membre du comité ne soit pas pénalisé du fait de son engagement dans le Comité des Citoyens.

Retour Monsieur le Maire ;

- *« Le conflit d'intérêt est une notion très sensible ne pouvant souffrir d'aucun doute, faire appel à un déontologue, pourrait être envisagé pour lever toute interprétation menant à la suspicion de conflit d'intérêt».*

Demande du Comité ;

- Signature de la charte par tous les membres du comité avec tenue de registre. (haut page 4)

Retour Monsieur le Maire ;

- *« validé »*

Demande du Comité ;

- Corriger dans la charte ; durée de mandat trois ans calendaires (2023-2025, 2026-2028) et non 2022-2024, 2025-2028 comme stipulé puisque ne représentant pas la réalité

Retour Monsieur le Maire ;

- *« le glissement d'une fin de mandat ou d'un début de mandat du Comité sur les élections municipales ne peut pas et ne doit pas risquer d'être instrumentalisé ou utilisé, le sujet reste en réflexion »*

Manquements ou litiges :

Demande du Comité ;

- Instance de médiation : deux membres du Comité des Citoyens sélectionnés par le comité.

Retour Monsieur le Maire ;

- *« Validé »*

Expertise d'Usage (Prise de parole Odile FOLTZ)

Contrairement au temps politique courant le temps d'une élection (6 ans), le temps du comité des citoyens est plus long. Le travail du comité est politique mais non-politicien et nous sommes heureux qu'il en soit ainsi. Nous ne souhaitons pas nous substituer aux élus mais apporter d'autres regards "innovants" comme exprimé dans la charte. Notre travail est sous-tendu par la question de l'habitabilité de la ville pour nos enfants, petits-enfants et les enfants de ces derniers. A travers Pont'Autrement, le comité a engagé la réflexion "Quelle ville voulons-nous pour demain ?". Au sein du comité des citoyens, il y a de vraies compétences d'usage qu'elles viennent de nos métiers ou de notre expérience personnelle. Nous souhaitons pérenniser Pont'Autrement avec le soutien de la mairie et en faire une édition annuelle récurrente. Le but est de sensibiliser le plus grand nombre d'acteurs-habitants possible par des actions concrètes, poétiques ou sportives, que chacun (habitants, commerçants, entreprises) se questionne sur ses pratiques en mettant la question du bien commun au centre de la réflexion. Il nous semble primordial que nous puissions échanger davantage avec les élus sur les questions de la mobilité mais aussi sur les points écologiques (inclusion et plus large ouverture du 421 d'automne dans Pont'Autrement, ville en transition), alimentaires (fort questionnement autour d'un PAT à voir avec la communauté de communes), énergétiques (locavorisme, quid des marchandises essentielles)...

Consultation (Prise de parole Philippe JACQUEMIN)

Le comité doit être informé et/ou consulté de tous les projets municipaux concernant les citoyens (page 3).

Il faut définir un process précis pour garantir cette exigence : Quand ? A quelle fréquence ? A quel stade des projets ?

La « commission projet » telle que définie page 5, pourrait remplir ce rôle avec une fréquence à définir (mensuelle ?) et un planning de dates établi à l'avance comme c'est le cas par exemple avec les cafés citoyens.

Les 3 réunions plénières seraient alors des réunions de suivi d'avancement des projets en cours. Ces 3 réunions plénières annuelles devraient également être planifiées à l'avance, chaque fin d'année pour l'année n+1.

Budget (Prise de parole Joël HEURTEVENT)

1. Joël souligne que la subvention 2023 a bien été reconduite dans le budget 2024, ce dont nous sommes satisfaits, ce à quoi le maire précise qu'il en sera de même pour celle de 2025.

2. Joël précise qu'il est inscrit dans la charte le droit à la formation pour notamment mieux connaître le budget municipal. Nous sommes candidats pour mieux appréhender son fonctionnement. Le maire estime que nous n'avons aucun intérêt à découvrir le fonctionnement du budget municipal.

3. Monsieur le Maire anticipe l'intervention de Joël à propos des lignes budgétaires de fonctionnement et d'investissement, en reconnaissant les défaillances précédentes. Une discussion s'engage sur la nécessité d'ouvrir des crédits conséquents sur ces 2 lignes budgétaires, quitte à en modifier les montants en cours d'année par décision modificative budgétaire, en fonction des projets présentés par le comité des citoyens.

4. Joël indique que lors d'une manifestation telle Pont'autrement, quelques fournitures sont nécessaires en dernière minute, achetées sur les deniers des membres du comité.
A ces occasions, il serait souhaitable de créer une régie d'avance pour disposer de liquidité.
La mairie va réfléchir pour trouver la bonne solution.

Communication (Axel VAUQUELIN)

Le comité des citoyens aimerait avoir une page Facebook Pont-Autrement ayant pour but d'expliquer aux habitants ce qu'est le comité et d'être le témoin du changement entre le Pont-Audemer d'aujourd'hui et celui de demain.

Le maire a répondu qu'il n'y voyait pas d'inconvénients et a recommandé une page Facebook indépendante de la gestion de la mairie.

Conclusion du Comité

Nous avons ici une **charte d'installation** et souhaiterions passer à une **charte de fonctionnement** ; qu'elle soit **clarifiée** et **simplifiée**.

Cette demande est entendue par la mairie, une date de travail la refonte de la charte ainsi que la mise en place de la commission projets en cours d'organisation.

La date pour la plénière est arrêtée au lundi 25 novembre de 16 h à 17h30 probablement à la médiathèque.

Pour Le Comité des Citoyens,

La Mairie

Sylvie RENARD,
Odile FOLTZ,
Philippe JACQUEMIN,
Joël HEURTEVENT
Axel VAUQUELIN